



# Cabinet Boccuse & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**ASSOCIATION PERE CEYRAC**

**66 rue de l'Assomption  
75016 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 Décembre 2015**



---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 Décembre 2015**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Père Ceyrac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

---

## **2. Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Enghien-les-Bains, le 12 octobre 2016

**Le Commissaire aux Comptes  
CABINET BOCCUSE & ASSOCIES**

**Régis CLOT**



**Bilan détaillé**  
**au 31 DÉCEMBRE 2015**  
en Euros

<b>ACTIF</b>	<b>2015</b>		<b>2014</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b><u>I - ACTIF IMMOBILISE</u></b>				<b><u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u></b>		
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>				<b>RÉSERVES</b>		
<b>IMMO. CORPORELLES</b>		247 585,12	183,63	- Autres réserves réglementées	794 042,09	933 325,62
- Constructions	264 672,00			<b>RESULTAT de l'EXERCICE</b>	116 382,18	-139 283,53
Amortissements	-17 086,88			<b>Sous-Total</b>	910 424,27	794 042,09
- Matériel de Bureau	829,82					
Amortissements	-829,82					
<b>TOTAL I</b>	<b>247 585,12</b>	<b>247 585,12</b>	<b>183,63</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>910 424,27</b>	<b>794 042,09</b>
<b><u>II - ACTIF CIRCULANT</u></b>				<b><u>II - DETTES</u></b>		
<b>CREANCES</b>				<b>DETTES FOURNISSEURS</b>		
- Débiteur divers		4 500,00		- Fournisseurs	1 946,75	11 209,09
<b>DISPONIBILITÉS</b>				- Factures non parvenues	1 284,00	1 200,00
- Bon de caisse		455 755,78	91 988,06	- Crédeur divers	14 731,74	
- Compte de dépôt à terme			350 000,00			
- Autres valeur mobilières		43 726,34	43 726,34			
- Compte courant CIC		25 732,67	5 176,72			
- Livret A		149 798,57				
- Compte sur livret Assoc°			310 659,45			
- Intérêts courus à recevoir		1 288,28	4 716,98			
<b>TOTAL II</b>		<b>680 801,64</b>	<b>806 267,55</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>17 962,49</b>	<b>12 409,09</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>928 386,76</b>	<b>928 386,76</b>	<b>806 451,18</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>928 386,76</b>	<b>806 451,18</b>

**Compte de résultat détaillé**  
**au 31 Décembre 2015**  
en Euros

	2015	2014
<b>Droits d'auteur</b>	157,44	876,30
<b>Dons reçus</b>	209 351,56	310 476,14
<b>Legs et donations</b>	356 952,73	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>566 461,73</b>	<b>311 352,44</b>
<b>Autres achats non stockés et charges externes</b>		
- Travaux sous-traités	18 026,98	30 176,57
- Maintenance		120,00
- Argus de la presse	689,40	709,68
- Honoraires	1 368,00	146,70
- Annonces & insertions	50,00	
- Voyages & déplacements	618,62	
- Télécommunications	485,54	399,29
- Frais postaux		51,00
- Services bancaires	1 461,87	1 441,90
- Ceyrac Children Trust	20 000,00	105 000,00
- Manamadurai	25 000,00	15 000,00
- ATIA	350 000,00	310 000,00
- Autres projets	21 202,34	
	<b>438 902,75</b>	<b>463 045,14</b>
<b>Amortissements &amp; provisions</b>	<b>17 270,51</b>	<b>276,61</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>456 173,26</b>	<b>463 321,75</b>
<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>	<b>110 288,47</b>	<b>-151 969,31</b>
<b>- Revenus des VMP</b>		<b>3 396,55</b>
<b>- Gain de change</b>		<b>2 006,39</b>
<b>- Produits nets s/cessions des VMP</b>		<b>7 282,84</b>
<b>- Autres produits financiers</b>	<b>4 938,37</b>	
<b>Produits financiers</b>	<b>4 938,37</b>	<b>12 685,78</b>
<b>- Pertes de changes</b>		
<b>Charges financières</b>		<b>0,00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 938,37</b>	<b>12 685,78</b>
<b>- Produits exceptionnels</b>	<b>1 155,34</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 155,34</b>	<b>0,00</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>116 382,18</b>	<b>-139 283,53</b>

## **Annexe : Règles et Méthodes Comptables**

Désignation de l'association : PERE CEYRAC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 680 801,64 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 116 382.18 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

### **Règles Générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit 3 ans pour le matériel informatique et 25 ans pour les constructions.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Annexe : Notes relatives au bilan

### Actif Immobilisé

#### Tableaux des immobilisations et des amortissements

Immobilisations corporelles	Au 1/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Constructions		264 672		264 672
Matériel de bureau et informatique	830			830
<b>TOTAUX</b>	<b>830</b>	<b>264 672</b>		<b>265 502</b>

Amortissements Immo. corporelles	Au 1/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Constructions		17 087		17 087
Matériel de bureau et informatique	646	184		830
<b>TOTAUX</b>	<b>646</b>	<b>17 271</b>		<b>17 917</b>

### Actif circulant

#### Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	1 288

## Annexe : Notes relatives au bilan

### Passif

#### Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 962 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En Euros	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 962	17 962		
<b>TOTAUX</b>	17 962	17 962		

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenue (honoraires du commissaire aux comptes)	1 284

## CER Partie Ressources

	Ressources collectées en 2015 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2015 (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		933 326
<b>1.1. Dons et legs collectés</b>		
- Dons manuels non affectés	209 509	
- Legs	206 953	
<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	4 938	
<b>I – TOTAL des RESSOURCES de l'EXERCICE INSCRITES au COMPTE de RESULTAT DE l'EXERCICE</b>	<b>421 400</b>	
<b>II – RESSOURCES des EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>150 000</b>	
<b>III – RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 155</b>	
<b>IV – INSUFFISANCE de RESSOURCES de l'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>572 555</b>	
<b>VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>-17 271</b>
<b>SOLDE des RESSOURCES COLLECTEES AUPRES du PUBLIC NON AFFECTEES et NON UTILISEES en FIN d'EXERCICE</b>		<b>950 597</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

## CER Partie Emplois

	Emplois 2015 = compte de résultat  (2)	Affectation par emplois des Ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015 (3)
<b>1 – MISSIONS LOCALES</b>		
1.1. Réalisées en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement	<b>416 202</b>	
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions		
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 971</b>	
<b>I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>456 173</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>		
<b>III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>116 382</b>	
<b>V – TOTAL GENERAL</b>	<b>572 555</b>	
<b>VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		
<b>VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>17 271</b>
<b>VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>-17 271</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Les fonds récoltés en France pour l'association du Père Ceyrac ont permis de financer en Inde les projets ci-dessous :

- Children Trust : 20 000 euros
- Manadurai : 25 000 euros
- ATIA : 350 000 euros
- OMCFAA : 19 194 euros
- Autres : 2 008 euros



# Cabinet Boccuse & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**ASSOCIATION PERE CEYRAC**

**66 rue de l'Assomption  
75016 PARIS**

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes  
Exercice clos le 31 Décembre 2015**



**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les  
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE  
DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Enghien-les-Bains, le 12 octobre 2016

**Le Commissaire aux Comptes  
CABINET BOCCUSE & ASSOCIES**

**Régis CLOT**

